



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020_46

Nombre de Conseillers :
en exercice 23
présents 15
votants 23

L'an deux mil vingt
le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire

Objet : Avis sur la modification du PLU de
Bois le Roi.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2020.

Sont présents :

Pascal GROS – Marie HOLVOET – Fabrice BARGEAULT – Robin MOR –
Ingrid JEANSON – Arnaud DELACOUR – Pierre POTIER – Cécile BOGLIO
– Kéo SIM – Vanessa BONNET – Jérôme LABRY – Vincent PETIT –
Bernard BRUNEAU – Gaëlle TOUATI – R. MARTINET

Sont absents excusés avec pouvoir :

Audrey BLONDY pouvoir donné à Arnaud DELACOUR.
Jean-Yves CHATELAIN pouvoir donné à Robin MOR.
Michèle DE ROO pouvoir donné à Fabrice BARGEAULT.
Huguette LE COZ pouvoir donné à Bernard BRUNEAU.
Virginie LORGEAU pouvoir donné à Vincent PETIT.
Frédéric MILLET pouvoir donné à Pascal GROS.
Sophie SERRES pouvoir donné à Vanessa BONNET.
Bérangère TAILLEUX pouvoir donné à Cécile BOGLIO.

M. Robin MOR est nommé secrétaire.

La Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'élaboration, modification ou révision de Plan Local d'Urbanisme sur les communes de son territoire, a prescrit en date du 27 juin 2019 la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi. Les principaux objectifs de cette procédure sont les suivants :

- Protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables
- Protection du quartier de la gare : périmètre d'attente et linéaire de protection des commerces et services de proximité
- Correction d'erreurs matériels dans les pièces écrites et graphiques
- Mise en place de règles plus adaptées aux évolutions urbaines

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, ce projet nous est notifié pour avis.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette modification de PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification du PLU de Bois le Roi par 19 voix pour et 4 absentions (B. BRUNEAU, H. LE COZ, G. TOUATI et R. MARTINET).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Pour extrait conforme,
En mairie, le 30 septembre 2020



Le Maire

Pascal GROS